



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'extension de la zone d'activités communautaire MARTINIA sur la commune de Saint-Martin-de-Mieux (14) :
Tranche 4b (1.9 ha) et tranche 5 (3.3 ha)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Comm de Comm. Pays de Falaise

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 4 1 4 0 0 5 1 4 0 0 1 9 6

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MESNIL

Jean-Philippe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement.
b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure ou égale à 10000 m2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de la zone d'activités Martinia commune de Saint-Martin-le-Mieux consistant :

- pour la tranche 5, en la réalisation d'un lotissement de 13 lots destinés à la construction de bâtiments d'activités ; l'accès se fera depuis la nouvelle voie existante au sud de la tranche 1 de l'opération
- pour la tranche 4b, en un projet d'aménagement et de construction de bâtiments d'activités, en contiguïté de la tranche 4a

Ce projet fait suite aux travaux d'aménagement de la tranche 1 (5.38ha) et de la tranche 2 (1.37ha) achevés mi-2019 ; Décision de non-réalisation d'une étude d'impact prise le 20/06/2016 après examen au cas par cas (tranche 1)

Travaux de constructions tranche 3 récemment achevés (0.9 ha),
Travaux de construction tranche 4a récemment démarrés (0.6 ha)

4.2 Objectifs du projet

Étendre les possibilités d'accueil d'activités sur le territoire de la communauté de communes, suivant les conditions autorisées par le PLUi en vigueur

Accueil d'activités artisanales, tertiaires ou de petite industrie

Pas d'accueil d'activités agro-alimentaires ou logistiques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de viabilisation comprenant notamment :

- décapage terre végétale, terrassements, dressement et compactage du fond de forme
- constitution des chaussées, aires de stationnement, trottoirs, réseaux divers

Constructions et aménagements internes des parcelles

Pose des bordures, revêtement définitif sur chaussée, aménagement des accès aux parcelles, plantations sur espaces verts, pose des clôtures, de mobilier urbain, aménagements divers

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Activités principalement artisanales, tertiaires ou de petite industrie

Pas d'activités agroalimentaires, pas d'activités logistiques

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures auxquelles le projet a été soumis : cf rubrique 4.7.2

Procédures en cours et/ou à venir : Demandes de permis d'aménager et permis de construire relatifs à l'aménagement des tranches 4b et 5, dossier à établir au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Total tranche 5	3.30 ha
Espaces végétalisés mini. tranches 4+5	1.25 ha sur espaces communs
Espaces privatifs tranche 5	2.6 ha
Voirie commune tranche 5	0.7 ha
Tranche 4b	1.9 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : les longs champs, la croix Saint-Martin _____

Localité : Saint-Martin-de-Mieux _____

Code postal : 1 4 7 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : 0 0 ° 1 3 ' 2 5 " O Lat. : 4 8 ° 5 3 ' 0 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du SIVU de l'Ante au Traîne Feuilles, zone 1AUe destinée à l'implantation d'une zone d'activités

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Décision du 20/06/2016 prise en application de l'article R122-3 du code de l'environnement après examen au cas par cas du projet d'aménagement de la zone d'activités communautaire Martinia (tranche 1) à Saint-Martin-de-Mieux (pas de soumission à étude d'impact)

Permis d'aménager et permis de construire délivrés sur les tranches 1 à 4a (dont permis d'aménager : PA 014627 16 D0001 du 07/07/2016, PA 014627 16 D0002 du 07/07/2016, PA 014627 23 D0001 du 21/04/2023), procédure au titre de la loi sur l'eau relative à l'aménagement de ces différents secteurs

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 VALLEE ET COTEAUX DE L'ANTE à 600 m à vol d'oiseau du projet d'extension, séparée de ce dernier par la tranche 1 ayant fait l'objet en 2016 d'une décision de non soumission à étude d'impact
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APB Rivière La Baise Et Ses Affluents à plus de 2.5 km à vol d'oiseau
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RNN Coteau De Mesnil Soleil à plus de 6.5 km à vol d'oiseau

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voies environnant le projet concernées par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 07 août 2024
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anciennes carrières souterraines de Saint-Pierre-Canivet et d'Aubigny FR2502013 à 4.5 km au nord Monts d'Eraines FR2500096 à 6.5 km au nord-est Vallée de l'Orne et ses affluents FR2500091 à 10 km au sud-ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(Alimentation en eau potable de la zone assurée par le syndicat EAUX SUD CALVADOS)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales recueillies seront acheminées vers des noues et bassins d'infiltration. Le dossier établi dans le cadre de la loi sur l'eau détaillera les principes de gestion alternative des eaux de pluie mis en oeuvre
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réutilisation des sols rencontrés pour constitution des plateformes sera étudiée en fonction des résultats des études géotechniques
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins liés aux aménagements et constructions seront étudiés en fonction des résultats des études géotechniques
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'activités sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Falaise disposant de la compétence "Assainissement collectif" et ayant délégué sa compétence "Eau potable" au syndicat EAUX SUD CALVADOS Besoins en eau potable liés au ménage et aux sanitaires des locaux d'activités
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle ZR 75 : le terrain, actuellement en grande culture, est mis à disposition d'un agriculteur par la Collectivité afin qu'il soit exploité le plus longtemps possible Parcelle ZR 45 : fenaison annuelle Le site borde l'A88, les RD 44 et RD 511 et l'échangeur dont les travaux (giratoire, dévoiement des voies départementales) ont été récemment effectués
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone à urbaniser au PLUI ayant vocation à accueillir des activités
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				Alea faible retrait gonflement argiles
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie Ouest, profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux estimée entre 2.5m et 5m (risque pour infrastructures profondes)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque sanitaire suivant l'état actuel des connaissances
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements liés aux professionnels exerçant sur la zone Aucune implantation d'activité logistique ou agroalimentaire n'est prévue Suivant les connaissances actuelles, le projet n'est pas de nature à engendrer des augmentations notables de trafic poids lourds
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suivant les connaissances actuelles, le niveau sonore lié aux activités n'engendrera pas d'incidences notables
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité de l'A88
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant les connaissances actuelles, le projet n'engendrera pas d'incidences notables en termes de nuisances olfactives
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations pendant les phases travaux (durée prévisible des travaux de viabilisation : 4 à 6 mois)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage en conformité avec la réglementation relative à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses Eclairage LED éteint de 22h à 6h
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de la zone seront collectées par des noues drainantes et gérées par prairies d'infiltration
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modalités de gestion alternative des eaux pluviales seront adoptées suivant les prescriptions définies lors de la procédure liée à la loi sur l'eau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la production d'effluents liés aux eaux sanitaires des futures constructions. Il existe déjà sur l'emprise du projet un réseau de refoulement vers le réseau collectif de la Ville de Falaise. Un réseau étanche sera mis en place
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suivant l'état actuel des connaissances, les activités implantées sur la zone ne généreront pas de déchets autres que les ordures ménagères, les déchets recyclables des personnels travaillant sur la zone
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des fouilles ont été réalisées en 2016 sur une partie du secteur. Suivant les informations actuellement disponibles, le projet n'est pas situé en zone de présomption de prescription archéologique. Le projet devra être réalisé en cohérence avec les prescriptions du PLUi en vigueur notamment celles issues de l'étude d'entrée de ville réalisée au titre de l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains, propriété de la communauté de communes du Pays de Falaise, sont classés par le PLUi en vigueur en zone à urbaniser à vocation d'activités. Un exploitant agricole bénéficie de la mise à disposition de la parcelle ZR 75 préalablement à la mise en oeuvre du projet d'aménagement communautaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Comme indiqué précédemment, le projet consiste en une extension d'une zone d'activité existante

Les tranches 1 et 2 ont chacune fait l'objet de permis d'aménager en 2016

La tranche 3 (en phase d'achèvement) a fait l'objet d'un arrêté autorisant un permis de construire

La tranche 4a (travaux en cours) a fait l'objet d'un arrêté autorisant un permis de construire

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet, compte-tenu de sa localisation immédiate à proximité de l'autoroute A88, a fait l'objet en amont d'une étude d'entrée de ville visant à justifier la mise en place de règles spécifiques permettant l'implantation des constructions dans la bande des 100 m depuis l'axe de l'autoroute, compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages

Des prescriptions architecturales seront préconisées pour faciliter l'insertion des constructions dans l'environnement existant

La zone à fort impact paysager devra recevoir un traitement spécifique (aménagements d'un écran vert, d'une zone paysagère) ;

Reconstitution d'une haie bocagère à l'Ouest

Les principes d'aménagement retenus par le document d'urbanisme en vigueur sont les suivants :

- aménagement d'une zone paysagère marquant l'entrée du site et assurant la rétention des eaux pluviales
- création d'un front bâti cohérent marquant l'entrée de ville ; la desserte des bâtiments sera aménagée à l'arrière ; les constructions recevront un traitement architectural unifié et leur hauteur sera limitée
- une bande paysagère (30 m environ) sera plantée aux abords de l'autoroute
- l'implantation de constructions basses à l'architecture maîtrisée sera préconisée aux abords de l'autoroute

Projet de réutilisation de mâts d'éclairage démontés en 2023, stockés par prestataire du SDEC, disposant d'une durée de fonctionnement supplémentaire d'environ 10 ans

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Perspectives et principes d'implantation sur le site Martinia Extrait des orientations d'aménagement et de programmation	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Arrêté portant décision prise en application de l'article R122-3 du code de l'environnement après examen au cas par cas du projet "Aménagement de la zone d'activités communautaire Martinia 1 (tranche 1) à Saint-Martin-de-Mieux - 20 Juin 2016	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE

Nom MESNIL

Prénom JEAN Philippe

Qualité du signataire Président CDC Pays de Falaise

À Falaise

Fait le 22/10/2024

Signature du (des) demandeur(s)



Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE